

GRILLE DES COTISATIONS 2020

*Décision du Conseil d'administration du 12 novembre 2019*

TYPE DE COTISATION	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)
Droit d'Entrée	15 € par salarié	18 € par salarié
Droit d'Entrée Double	30 € par salarié	36 € par salarié
Cotisation Annuelle	89 € par salarié	106,80 € par salarié
Cotisation Annuelle Majorée (entreprises Extérieures au Département) : Année N + 20%	106,80	128,16
Cotisation Réinscription après Radiation (Année N-1 + Année N)	178	213,60
Pénalité pour absence non excusée et re-convocation du salarié	50 € par salarié	60 € par salarié